

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité régionale de Comté de D'Autray**  
**DISTRICT DE JOLIETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi, septième jour du mois de novembre 2016, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Thérèse Adam, conseillère, Johanne Pagé, conseillère, André Laramée, conseiller, Valérie Payette, conseillère, et Marie-Pier Houle, conseillère tous formants quorum sous la présidence de Mario Houle, maire.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire, Mario Houle, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

**2016-11-211 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016
- 4. Trésorerie**
- 4.1 Adoption des comptes à payer
- 5. Période de questions**
- 6. Engagements de crédits et décisions**

Administration

- 6.1 Visite des gens du Mali
- 6.2 Adoption du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
- 6.3 Séance extraordinaire –Budget et taxation municipal 2016
- 6.4 Calendrier des séances du conseil 2017
- 6.5 Rencontre des fêtes des employés et membres du conseil
- 6.6 Renouvellement de l'entente de service juridique – Procureur devant la cour municipale
- 6.7 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé
- 6.8 Installation modules de jeux
- 6.9 Programme de crédit de taxes foncières – UPA
- 6.10 Installation laveuse-sécheuse – électricien et plombier
- 6.11 Invitation – Développement économique D'Autray
- 6.12 Inscription – Famille au jeu
- 6.13 La Grande semaine des tout-petits – Première édition
- 6.14 Concours - nom du Parc rue Principale
- 6.15 Demande de droit de passage et de signalisation motoneige – club auto-neige Joliette
- 6.16 Chauffage bureaux directrice et adjointe
- 6.17 Opération nez-rouge – demande d'aide financière
- 6.18 École secondaire Pierre-de-Lestage – demande de commandite
- 6.19 Place aux jeunes D'Autray – demande d'appui financier

**Voirie – Aqueduc – Égout**

- 6.20 Travaux Rang de la Chaloupe – Ferme Joliet inc.
- 6.21 Entente distribution eau potable – Sainte-Geneviève de Berthier
- 6.22 Mise en demeure – Rang de la Chaloupe
- 6.23 Relevé topographique et mise en plan

**7. Règlements**

7.1 Avis de motion donné pour l'adoption d'un règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception

**8. Informations diverses**

- 8.1 Rappel aux membres du conseil de déposer leur formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires lors de la prochaine séance du conseil.
- 8.2 Rapport statistiques sécurité incendie
- 8.3 Rapport de permis
- 8.4 Programme FEPTU – dossier 2015137

**9. Rapports des membres du conseil**

- 9.1 Rapport des conseillers
- 9.2 Rapport du maire

**10. Affaires nouvelles****11. Période de questions****12. Correspondance****13. Levée de l'assemblée****3. Adoption des procès-verbaux****2016-11-212 3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016.

*Adoptée.*

**4. Trésorerie****2016-12-213 4.1 Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des comptes à payer, au montant de 261 132,92 \$, préparée par la directrice générale et couvrant la période du 4 octobre au 7 novembre 2016, soit adoptée.

*Adoptée.*

**5. Période de questions**

Des représentants du comité du Patrimoine font part d'une demande à la Municipalité, soit de citer bâtiments historiques le presbytère et la sacristie, et ce, en vertu de la Loi sur le Patrimoine culturel.

**Engagements de crédits et décisions****Administration****2016-11-214 6.1 Visite des gens du Mali**

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accueillir chaleureusement les maliens en visite à Sainte-Élisabeth dans le cadre du 30<sup>e</sup> anniversaire du lien qui unit les deux communautés, soient Sanankoroba et Sainte-Élisabeth.

Madame Solange Tougas, du comité des mains pour demain, fait la présentation de nos invités du Mali.

*Adoptée.*

**2016-11-215 6.2 Adoption du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité**

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :  
D'adopter le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité.

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Citoyens et Citoyennes,  
Membres du conseil municipal,

Selon les dispositions de l'article 955 du Code municipal, au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le Conseil municipal pour adoption, le maire doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du Conseil municipal.

Je vous mentionne certaines indications préliminaires sur les résultats de l'exercice 2016, ainsi que quelques perspectives pour l'année 2017.

Mario Houle  
Donné à Sainte-Élisabeth  
Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2016

**État des activités financières – exercice terminé le 31 décembre 2015**

Revenus	Budget	Réel
Taxes	1 695 919	1 655 750
Compensations tenant lieu de taxes	29 100	27 139
Transferts	540 046	193 074
Services rendus	78 975	64 871
Imposition de droits	43 600	32 211
Autres revenus	14 100	82 951
	2 387 640	2 023 785
Dépenses		
Administration générale	387 827	432 041
Sécurité publique	319 033	304 218
Transport	337 516	330 870
Hygiène du milieu	506 811	311 034
Aménagement, urbanisme et développement	41 336	39 737
Loisirs et culture	195 780	80 124
Frais de financement	111 483	103 047
	2 295 427	2 037 633
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice		
Avant conciliation à des fins fiscales		(13 848)

<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>		
Amortissement des immobilisations	395 641	428 550
Remboursement de la dette à long terme	(362 691)	(91 156)
Affectations : Activités d'investissement	(203 223)	(11 627)
Excédent (déficit) accumulé	78 060	143 044
<hr/>		
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice		
À des fins fiscales		454 963

#### **Prévision au 31 décembre 2016**

L'analyse préliminaire des revenus et des dépenses nous permet d'envisager de terminer l'exercice financier avec un léger surplus. Toutefois, nous trouvons important de garder une certaine prudence dans les dépenses afin d'assurer une saine gestion financière.

#### **Traitement des élus**

Le salaire des membres du conseil s'établit présentement comme suit :

	<u>Salaire</u>	<u>Allocation</u>	<u>Total</u>
<u>Maire</u>	13 793,76 \$	6 896,88 \$	20 690,64 \$
Salaire MRC	5 575,25 \$	2 787,63 \$	8 362,88 \$
<u>Conseiller</u>	4 597,80 \$	2 298,84 \$	6 896,34 \$

**La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000 \$, conclus au cours de la période du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016, avec le même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25 000 \$.**

#### **EBI Environnement**

- Collecte et transport	6 698.93 \$
- Collecte et transport	6 698.93 \$
- Collecte et transport	6 698.95 \$
- Collecte et transport	6 729.78 \$
- Collecte et transport	6 729.78 \$
- Collecte et transport	6 729.78 \$
- Collecte et transport	6 729.78 \$
- Collecte et transport	6 729.78 \$
- Collecte et transport	6 729.78 \$
- Collecte et transport	6 729.78 \$
- Collecte et transport	6 729.78 \$
- Collecte et transport	6 729.78 \$
- Collecte et transport	6 729.78 \$
- Collecte et transport	6 729.78 \$
TOTAL	85 186.72 \$

#### **Excavation Clément Moreau inc.**

- Installation septique citoyen	8 508.15 \$
- Installation septique citoyen	12 072.38 \$
- Installation septique citoyen	13 061.16 \$
TOTAL	34 869.05 \$

#### **Équipements récréatifs Jambette inc.**

- Modules de parc	33 815.30 \$
-------------------	--------------

#### **Ministre des finances (Sûreté du Québec) :**

- Service Sûreté du Québec	85 395.00 \$
- Service Sûreté du Québec	85 395.00 \$
TOTAL	170 987.00 \$

#### **Groupe Ultima (assurance) :**

- Assurance 2016	37 307.00 \$
TOTAL	38 480.00 \$

**Pavage JD :**

- Pulvérisation et réfection Rang Chaloupe	231 057.62 \$
--	---------------

**Les entreprises L. Laporte Bayonne :**

- Travaux réparation puisards et regards	10 347.75 \$
- Déneigement 2015	21 059.05 \$
- Sablage	3 794.18 \$
- Sable	2 058.18 \$
- Ramassage neige	2 897.38 \$
- Déneigement	12 635.43 \$
- Sablage	2 276.51 \$
- Sablage	2 276.51 \$
- Déneigement	12 635.43 \$
- Déneigement	12 635.43 \$
- Sablage	2 276.50 \$
- Sable	2 276.87 \$
- Déneigement	14 925.21 \$
- Déneigement et sablage	3 762.59 \$
- Travaux bris aqueduc	2 075.30 \$
- Déneigement 5 de 5	25 270.86 \$
- Sablage	4 553.00 \$
- Travaux Rang de la Chaloupe	9 388.68 \$
- Travaux rue St-Thomas	2 239.44 \$
TOTAL	156 426.70 \$

**M.R.C. de D'Autray :**

TOTAL	360 717.55 \$
-------	---------------

**Réalisations 2016**

- Reconstruction du rang de la Chaloupe section Est
- Première phase d'aménagement du Parc sur la rue Principale et sculpture
- Réaménagement du parc pour enfants – en cours
- Dépôt d'un projet et réalisation – Programme de récupération hors foyer (poubelles et recyclages dans les endroits publics)
- Dépôt d'un projet PIC Canada 150 pour Primevère
- Dépôt d'un projet d'accessibilité pour réaménager les toilettes à Primevère
- Finalisation de la conservation et classement des documents et des archives municipales
- Dépôt au nouveau programme FEPTU pour finaliser la mise à niveau de l'Aqueduc
- Finalisation de la première phase de la mise aux normes des installations septiques
- Refonte complète du site Internet de la Municipalité
- Retour du camp de jour l'été à Sainte-Élisabeth
- Organisation d'une fête à Sainte-Élisabeth : La Grande Fête

**Projets pour la prochaine année**

- Concrétisation des projets qui auront reçu le financement souhaité
  - Primevère PIC Canada 150
  - Primevère Accessibilité
- FEPTU – Aqueduc
- Parc rue principale phase II

*Adoptée.*

**2016-11-216 6.3 Séance extraordinaire –Budget et taxation municipale 2016**

Il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De prévoir la rencontre de présentation du budget 2017, le lundi 19 décembre 2016 à 20h00 à la salle du conseil municipal.

*Adoptée.*

**2016-11-217 6.4 Calendrier des séances du conseil 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**, lesquelles séances se tiendront le **lundi** (sauf janvier, juillet et septembre où ce sera un mardi) et débuteront à **20 h 00** :

Mardi 10 janvier	6 février	6 mars	3 avril
1 mai	5 juin	Mardi 4 juillet	7 août
Mardi 5 septembre	2 octobre	13 novembre	4 décembre

**QU'un** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

*Adoptée*

**2016-11-218 6.5 Rencontre des fêtes des employés et membres du conseil**

**CONSIDÉRANT QU'il** est important pour un employeur de dynamiser son personnel et de lui transmettre sa reconnaissance pour le travail accompli ;

**CONSIDÉRANT QUE** les valeurs de respect, de loyauté, de solidarité et de transparence sont importantes dans une organisation et qu'une rencontre organisée dans le cadre du Temps des Fêtes contribuera à solidifier ces valeurs ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De prévoir une rencontre le 16 décembre dès 18h au restaurant Le Tusker de Berthierville, pour les employés municipaux ainsi que les élus, dans le cadre du Temps des Fêtes

Que le repas pour les employés, les membres du conseil et leur invité soit payé ainsi qu'une consommation par personne.

Quelques bouteilles de vin, à partager, seront offertes pendant le souper.

*Adoptée.*

**2016-11-219 6.6 Renouvellement de l'entente de service juridique – Procureur devant la cour municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 et ce, sans augmentation, aux mêmes termes et conditions qui prévalaient jusqu'alors ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaites des services rendus :

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, laquelle comprend les éléments suivants :

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC., incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale ;
- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC. ;
- Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année ;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire ;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale ;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.

Le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 500 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

*Adoptée.*

**2016-11-220 6.7 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette perspective, le procureur de la Municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 31 octobre 2016, valide pour toute l'année 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de la directrice générale et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques ;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières ;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec ;

- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin ;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

**CONSIDÉRANT QU'**il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;
2. QUE la Municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvée de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 31 octobre 2016 pour un montant de 200 \$ par mois et ce, pour toute l'année 2017.

*Adoptée.*

#### **2016-11-221    6.8 Installation modules de jeux**

**CONSIDÉRANT QUE** les modules de jeux pour le parc municipal ont été livrés très tard en saison ;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés municipaux n'ont pas les équipements nécessaires pour assurer une installation adéquate et sécuritaire des modules ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater l'entreprise JAMBETTE inc. à faire l'installation des modules au coût de 6 900 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée.*

#### **2016-11-222    6.9 Programme de crédit de taxes foncières – UPA**

**CONSIDÉRANT** l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dont la mise en application est prévue le 1er janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** les modifications proposées à la réforme du programme :

1. Transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu,
2. Unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78 % révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5 % par année,
3. Abolition du crédit de 70 % sur le montant des taxes scolaires,
4. Retrait de certains critères d'admissibilité au programme;

**CONSIDÉRANT** que la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40 % pour plus de 80 % des exploitations agricoles du Québec alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul;



**CONSIDÉRANT** qu'aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu malgré que depuis maintes années l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux reliés à la fiscalité foncière;

**CONSIDÉRANT** que les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

**De demander au ministère du Revenu et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec :**

De suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1er janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités(FQM);

**2016-11-223    6.10 Installation laveuse-sécheuse – électricien et plombier**

**CONSIDÉRANT** la friperie qui ouvrira ses portes au Centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les bénévoles recevront des vêtements et qu'ils doivent les laver avant de les mettre à vendre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le panneau électrique ne peut recevoir les branchements électriques pour la sécheuse ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déboursier un maximum de 1 500 \$ pour réaliser l'installation complète des équipements permettant d'installer une laveuse et sécheuse au Centre communautaire.

*Adoptée.*

**2016-11-224    6.11 Invitation – Développement économique D'Au-tray**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de Développement économique D'Au-tray à une rencontre, organisée le 8 décembre prochain, afin de souligner la participation appréciable des bénévoles impliqués dans divers comités contribuant au développement économique du territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette rencontre, des prix Distinction seront remis à huit entrepreneurs s'étant distingués par leurs réalisations, leurs efforts entrepreneuriaux ou par l'ampleur de leur contribution locale ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité :

De mandater Marie-Pier Houle, à représenter la Municipalité lors de cet évènement.

*Adoptée.*

**2016-11-225    6.12 Inscription – Famille au jeu**

**CONSIDÉRANT** le programme de développement d'activités famille au Jeu du Centre intégré de services sociaux de Lanaudière ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'obtenir un financement de 500 \$ pour réaliser une ou des activités dans la Municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déposer une demande d'inscription à Famille au Jeu pour 2017.

*Adoptée.*

#### **2016-11-226 6.13 La Grande semaine des tout-petits – première édition**

*Reconnaissance de la 1<sup>re</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits*

**ATTENDU QUE** le 20 novembre de chaque année marque la Journée mondiale de l'enfance, notamment pour rappeler qu'un enfant a le droit d'être respecté dans son individualité et de grandir dans un environnement qui lui permette de développer son plein potentiel.

**ATTENDU QUE**, bien que la situation des enfants de 0 à 5 ans au Québec soit généralement bonne, un tout-petit sur quatre est vulnérable à son entrée à la maternelle et cette proportion grimpe à un sur trois dans les milieux défavorisés;

**ATTENDU QU'IL** est démontré que les interventions dès la petite enfance ont des effets durables sur la réussite des tout-petits à l'école et dans la vie;

**ATTENDU QUE** les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des familles en mettant en place des environnements physique et social de qualité, des services accessibles, des mesures, des politiques ou des règlements dans tous leurs champs de compétence.

**ATTENDU QU'un** milieu de vie mobilisé en faveur du développement global des tout-petits est un milieu de vie attrayant qui procure une qualité de vie à l'ensemble de sa population;

**ATTENDU QUE** D'Autray en forme, regroupement de 30 partenaires, travaille à joindre au bien-être de 5 500 enfants, notamment sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, afin de développer, soutenir et promouvoir des initiatives qui favorisent le développement sain, global et équilibré des jeunes de D'Autray.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité de Sainte-Élisabeth s'engage en faveur des tout-petits en soulignant la 1<sup>re</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits, ayant lieu du 20 au 26 novembre 2016.

**QUE** la municipalité de Sainte-Élisabeth salue le travail des partenaires de D'Autray en forme afin de favoriser le développement global des tout-petits dans la municipalité.

**QUE** les élus de la municipalité joignent leurs voix aux signataires de la *Lettre des grands à chacun des tout-petits*.

*Adoptée*

#### **6.14 Concours – nom du parc rue Principale**

Ce point est remis à la prochaine séance du conseil

**2016-11-227 6.15 Demande de droit de passage et de signalisation motoneige – club auto-neige Joliette**

**CONSIDÉRANT** la demande de droit de passage et de signalisation du club auto-neige Joliette ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est à l'effet d'autoriser le passage des motoneiges sur certaines voies publiques soient : près du 2280 Rang de la Rivière Nord, près du Petit Rang Saint-Pierre et face au 2220 Grand Rang Saint-Pierre ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le passage de motoneige sur la voie publique, aux endroits demandés, et d'autoriser l'installation, à leurs frais, de pancartes d'avertissement de passage de motoneiges.

*Adoptée.*

**6.16 Chauffage bureaux directrice et adjointe**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**6.17 Opération nez-rouge – demande d'aide financière**

Demande non retenue

**6.18 École secondaire Pierre-de-Lestage – demande de commandite**

Demande non retenue

**6.19 Place aux jeunes D'Autray – demande d'appui financier**

Demande non retenue

**Voirie – Aqueduc – Égout**

**2016-11-228 6.20 Travaux Rang de la Chaloupe – Ferme Joliet inc.**

**CONSIDÉRANT** les travaux de nivellement d'une partie de la terre appartenant à Ferme Joliet Inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de nivellement ont eu pour effet d'amener l'eau sur le bord de la route à un endroit où il ne s'accumulait pas d'eau auparavant ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise est responsable de réaliser des travaux pour permettre l'écoulement de l'eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise signera une lettre d'entente que les travaux réalisés doivent l'être selon les demandes de la Municipalité et qu'ils seront responsables de bris qui pourraient survenir sur la route ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De permettre les travaux d'installation de deux tuyaux sous le chemin pour permettre l'évacuation de l'eau ;

De s'assurer qu'une lettre d'entente de responsabilité soit signée advenant que des problèmes apparaissent suite à leurs travaux.

*Adoptée.*

**2016-11-229    6.21 Entente distribution eau potable – Sainte-Geneviève de Berthier**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève de Berthier est en accord avec le projet d'entente de distribution d'eau potable ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater le maire et la directrice générale à signer l'entente.

*Adoptée.*

**2016-11-230    6.22 Mise en demeure – Rang de la Chaloupe**

**CONSIDÉRANT** la mise en demeure reçu du résident au 1781 Rang de la Chaloupe suite aux travaux de pavage qui auraient endommagé la porte de garage ;

**CONSIDÉRANT QUE** les bris ne devraient pas se trouver uniquement sur la porte de garage s'ils avaient été causés par les travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Ghyslain Lambert a discuté avec Pavage JD qui a réalisé les travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** si les bris ont été occasionnés par eux, ils doivent eux-mêmes en vérifier l'état et en assumer les frais ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

De s'assurer, auprès de Ghyslain Lambert, qu'un suivi sera effectué auprès du propriétaire dans les plus brefs délais.

*Adoptée.*

**2016-11-231    6.19 Relevé topographique et mise en plan**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme FEPTU n'a pas encore donné son accord pour le volet 2, soit la mise aux normes de nos installations d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QU'**advenant une réponse positive du FEPTU, les travaux doivent être réalisés à l'été 2017 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'avoir un relevé topographique du terrain avant la neige pour aller en appel d'offres pour la réalisation des plans et devis du projet, puisque ceux-ci seront plus cher s'il y a de la neige ;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix des plans et devis sera moins élevé puisque la partie des relevés topographiques sera fait ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues de trois firmes au montant sans les taxes de :

Les Services EXP : 5 170\$  
 GNL Arpenteurs-géomètres inc. : 5 992\$  
 BC2 Groupe Conseil inc. : 6 530\$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur David Lafontaine de la firme Techni-consultant d'octroyer le contrat à la compagnie : Les services EXP inc.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat à l'Entreprise EXP inc. pour la somme de 5 170 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée.*

## 2016-11-232 7. Règlements

7.1 Avis de motion est donné, par Thérèse Adam, qu'un nouveau règlement, fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception, sera présenté à une séance du conseil ultérieure.

## 8. Informations diverses

### 8.1 Rappel aux membres du conseil de déposer leur formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires lors de la prochaine séance du conseil.

La directrice générale remet aux membres du conseil un formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires à compléter et remettre.

### 8.2 Rapport statistiques sécurité incendie

La directrice générale a fait suivre le rapport des statistiques sur la sécurité incendie par courriel à tous les conseillers.

### 8.3 Rapport de permis

Le rapport de permis du mois d'octobre 2016 et le rapport cumulatif sont remis aux membres du conseil.

Des permis pour une valeur de 1 208 100 \$ pour le mois d'octobre ont été émis.

### 8.4 Programme FEPTU – dossier 2015137

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a fait parvenir une lettre, à la Municipalité, concernant le volet 1 du Programme FEPTU. Il y est mentionné que le dépassement de demandes d'aide financière attendues a fait que notre demande ne peut être retenue.

## 9. Rapports des membres du conseil

### 9.1 Rapport des conseillers

Rappel que le comité des mains pour demain organise son activité Vins et Fromages le 12 novembre.

La prochaine rencontre des loisirs se tiendra le 23 novembre prochain.

Le comité des loisirs a ramassé plus de 950 \$ avec l'activité de financement des bouteilles et canettes vides

Il y aura un projet pilote à Sainte-Élisabeth, en collaboration avec la MRC de D'Autray, afin que les camps de jour puisse accueillir des enfants avec des handicaps.

Concours pour le nom du parc à l'école. Les enfants ont participé au-delà des attentes. Environ 30 enfants qui ont donné ensemble 58 propositions de nom. Concernant le HLM, une rencontre a eu lieu la semaine avant le conseil municipal.

## **9.2 Rapport du Maire**

Monsieur le Maire a assisté aux rencontres du conseil et atelier de travail ainsi que des rencontres à la MRC de D'Autray. Les rencontres pour le budget de la MRC sont prévus dans les prochaines semaines.

## **10. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

## **11. Période de questions**

Des questions concernant le futur CHSLD sont posées.

## **12. Correspondance**

La correspondance est disponible aux membres du conseil pour consultation. Plusieurs documents et revues ainsi que :

- Ministère de la culture – Loi sur le patrimoine culturel
- Ministère de la Culture – Protection et promotion de la langue française
- L'Atelier Urbain – Lancement des guides techniques

## **2016-11-233 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 21h05.

---

Mario Houle  
Maire

---

Marie-Claude Couture  
Directrice générale et secrétaire-trésorière